

Préavis N° 03-2024

Demande de crédit d'investissement pour les aménagement extérieurs du préau du Martinet

**Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse
dans sa séance du 20 mars 2024.**

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour réaliser plusieurs aménagements dans le préau du site scolaire du Martinet, en vue d'améliorer les conditions et le confort des élèves et des usagers.

1. Préambule

Depuis plusieurs années, nous recevons de nombreuses demandes d'aménager la cour d'école du site du Martinet de la part des élèves, des enseignants, de la direction, mais également du voisinage et des citoyens. Les raisons sont nombreuses, nous soulignerons notamment l'augmentation des périodes de grosses chaleurs, l'amélioration de la sécurité et l'amélioration du confort général sur l'ensemble de la zone.

Ces demandes se centrent autour de trois points principaux auxquels nous avons voulu répondre dans ce préavis :

- Zones d'ombrage ;
- Zones d'eau potable (préavis N°04-2024) ;
- Signalétique du site.

M. Julien Wettstein, en tant que directeur EPS du Martinet souhaite appuyer cette démarche en soulignant l'importance du projet :

« L'aménagement des espaces extérieurs constitue un élément essentiel pour l'amélioration du climat scolaire et représente un enjeu majeur en matière de politique publique éducative.

Eric Debardieux, éminent pédagogue français, reconnu pour ses travaux sur la violence à l'école et ses réflexions pédagogiques, identifie cinq principaux domaines. Parmi ces domaines, une importance est signifiée à :

1. La sécurité :

Garantir la sécurité physique à travers un plan de crise, des règles claires, des réponses cohérentes aux infractions, et un sentiment de sécurité général. De plus, assurer la sécurité émotionnelle en favorisant la tolérance à la différence, répondre au harcèlement et résoudre les conflits.

2. L'environnement physique :

Maintenir la propreté, disposer d'espaces et de matériaux adaptés, privilégier l'esthétisme, et offrir des activités extrascolaires.

3. *Le sentiment d'appartenance :*

Cultiver un sentiment de connexion à la communauté scolaire, garantir un lien avec au moins un adulte pour chaque élève, promouvoir l'engagement et l'enthousiasme chez les enseignants et les élèves.

Les aménagements envisagés s'inscrivent parfaitement dans cette démarche d'amélioration du climat scolaire, englobant également des considérations de santé publique. Il est impératif de prendre soin de nos 900 jeunes et de leur offrir un environnement adapté aux réalités actuelles. Les points d'eau et les zones ombragées deviennent aujourd'hui une nécessité et une question cruciale de santé publique, compte tenu des températures enregistrées ces dernières années et des risques avérés de malaise chez nos élèves.

De plus, une cour de récréation attrayante, sécurisée et stimulante contribuera indéniablement à renforcer le sentiment de sécurité et d'appartenance de vos élèves, réduisant ainsi les risques de débordement.

Enfin, étant donné l'étendue du site scolaire, une signalétique appropriée est essentielle, tant pour nos partenaires que pour les personnes externes à notre école.

Je vous encourage vivement à soutenir ce préavis et vous exprime ma gratitude sincère pour votre engagement envers nos jeunes. »

2. Situation actuelle

Le préau du Martinet s'étend depuis le chemin du Rosey jusqu'à la route des Quatre Communes, sur une distance de presque 300m. Le site accueille quelques 900 élèves, ce qui implique une complexité accrue pour la surveillance des récréations. Le site actuel ne possède qu'une seule fontaine à eau vers le terrain synthétique ce qui est évidemment insuffisant et génère un attroupement dans un seul endroit. Il n'y a aucune zone d'ombre dans le préau, si ce n'est sous les avant toits des bâtiments, zones qui sont clairement insuffisantes et tout comme l'unique fontaine à eau, cet environnement génère des attroupements d'élèves impactant le sentiment de sécurité de tous.

Le projet de zones d'ombrage et de fontaines à eau (préavis N°04-2024) a été réfléchi d'une part pour répondre aux inquiétudes liées aux périodes de canicules et assurer aux élèves des zones extérieures qui répondent aux problématiques sanitaires et d'autre part pour répondre aux problématiques de sécurité que peut représenter une si vaste zone à surveiller. En effet, en répartissant de manière régulière sur l'ensemble du site ces zones d'ombrage et de fontaines à eau, nous évitons des attroupements en un seul lieu et permettons à tous de s'abriter de la chaleur. Par ailleurs cela permet également de préserver dans la cour de récréation des zones majoritairement 7-8P et des zones majoritairement 9-11S, pour que chacun se sente en sécurité.

Finalement, pour répondre à la dernière problématique relevée par l'ensemble des usagers de l'école et des citoyens, et permettre à tous un meilleur confort, visibilité et accessibilité : nouveaux élèves (« où se trouve mon bâtiment, où se trouve la piscine, le restaurant scolaire », etc.), utilisateurs des locaux (gym, piscine, bibliothèque, école de musique, etc.), parents et professionnels ayant un rendez-vous (où se trouve la direction, le secrétariat), nous proposons une signalétique simple sur le site avec deux panneaux de situation au centre du site scolaire.

3. Besoins

Comme mentionné précédemment, il est nécessaire de favoriser une répartition des 900 élèves pendant les récréations sur l'ensemble du site, afin d'éviter les problèmes de sécurité et permettre aux surveillants une meilleure vision des élèves et de leurs activités, tout comme il est nécessaire de répondre rapidement aux problématiques que posent les chaleurs de l'été.

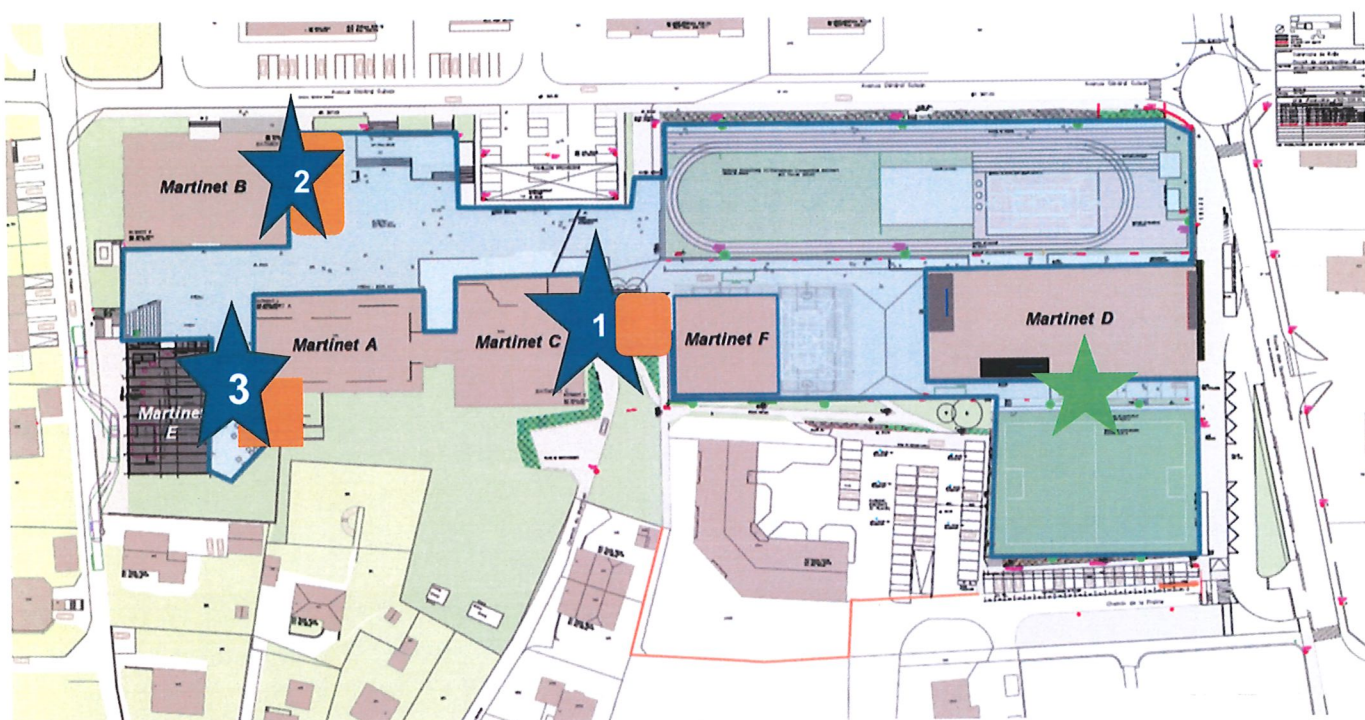
C'est la raison pour laquelle nous proposons plusieurs fontaines à eau et plusieurs zones d'ombrage à trois endroits répartis sur l'ensemble du site. Un préavis séparé est adressé au Conseil Intercommunal pour les fontaines à eau, un délai supplémentaire ayant été accordé pour analyser plus en détail les coûts et spécificités techniques avant de transmettre le document à la Commission des Finances.

Un grand projet d'arborisation du site est en cours, mais il est actuellement à l'étude et ne comprend pas de solution directement dans le préau de l'école. En effet, l'utilisation du préau comme parking public en dehors des horaires scolaires pose un problème pour l'arborisation dans le préau et nous savons que planter des arbres solitaires dans le béton n'est pas une solution (les arbres se développent peu et n'offrent pas assez d'ombrage). C'est pourquoi le projet actuellement à l'étude propose plutôt une ceinture arborisée sur le pourtour du territoire scolaire. De plus, le site scolaire du Martinet a la chance de posséder une zone arborisée assez importante en dessous de l'école et qui permet d'apporter une certaine fraîcheur. Il reste important cependant de pouvoir apporter des solutions spécifiques à notre cour d'école et pour nos élèves et usagers.

Nous avons signalé sur la carte ci-dessous les zones d'ombres et les fontaines à eau prévues dans ce préavis :

-  Zones d'ombrage
-  Fontaines à eau
-  Fontaine à eau existante



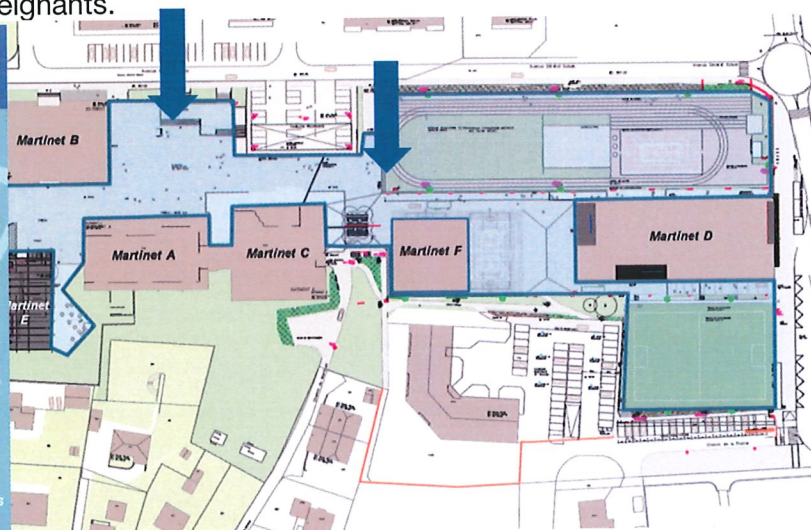


Cette organisation permet une répartition des zones d'ombrage et des fontaines à eau sur tout le site, sans impacter les zones de parking public.

Finalement, il est nécessaire de pouvoir se repérer sur le site scolaire du Martinet, sachant que le site abrite actuellement les secrétariats et bureaux des directions de l'établissement primaire du Cœur de La Côte et de l'établissement primaire et secondaire du Martinet, une piscine, une bibliothèque, un centre socioculturel, un restaurant scolaire, une école de musique, etc. Les gens se perdent facilement lorsqu'ils ont un rendez-vous.

Il est proposé de :

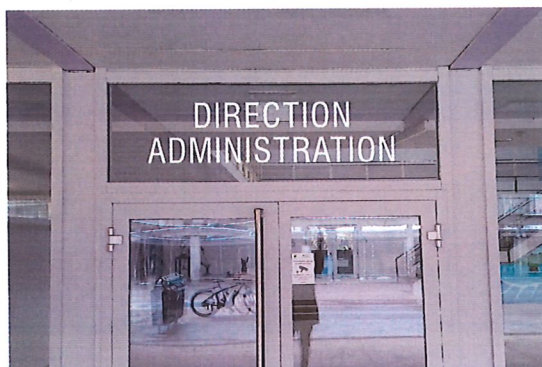
- Mettre deux plans de situation : le premier au bout du terrain d'athlétisme à l'entrée de la cour et le deuxième à la hauteur des escaliers entre la piscine et le parking des enseignants.



- Répartir à plusieurs endroits stratégiques des flèches indiquant où trouver le plan de situation.



- Il est prévu également d'ajouter à l'entrée du forum, Martinet C les indications Direction, Administration



4. Coûts et ligne budgétaire

Description		Coûts TTC
Voiles d'ombrage enroulables par moteur, capteur vent et pluie inclus, Toile austroSail Nano (imperméable) : Terrasse 1 une voile 1000cm x 850cm Terrasse 2, trois voiles 900cm x 800cm Terrasse 3, une voile 1000cm x 850cm Inclus poteaux, fixations, housse de protection, main d'œuvre, pose, réglage, livraison, déplacement, transport matériel Rabais spécial de CHF – 4 560.-	CHF	99 170.95
Maçonnerie, socles bétons pour poteaux et raccordement électrique	CHF	15 000.00
Signalétique du Martinet : étude, conception graphique, suivi de chantier, pose du texte blanc sur façade vitrée	CHF	1 167.48
Panneaux informations et fléchés	CHF	7 875.75
Total intermédiaire	CHF	123 214.18
Imprévus 10%	CHF	12 321.41
Arrondi	CHF	464.41
TOTAL FINAL	CHF	136 000.00

S'agissant de travaux de menue importance, le montant final sera amorti sur 10 ans comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des Communes dès clôture du préavis.

5. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 20 mars 2024.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N° 03-2024 « Demande de crédit d'investissement pour les aménagements extérieurs du préau du Martinet » ;
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 136 000.- TTC destiné à aménager des zones d'ombrage et une signalétique sur le site scolaire du Martinet.

Adopté par le Comité de Direction par voie circulaire en date du 12 février 2024.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance et Jeunesse

Enfance et Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice